

Focus

Les 5 promesses de l'e-santé en 2023

Mercredi, 7 Décembre, 2022 - 11:45

L'e-santé s'est de nouveau installée au cœur de l'actualité médiatique et parlementaire alors de l'examen de du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2023 qui vient d'être adoptée. Objet de toutes les attentions, sur fond de désertification médicale, l'e-santé offre un meilleur accès aux soins et améliore leurs conditions d'exercice des professionnels de santé. Les industriels accélèrent son essor. Décryptage des 5 tendances qui marqueront le pas en 2023.



L'avenir sera phygital

Entre l'indispensable examen clinique et le soin à distance rendu possible grâce aux nouvelles technologies, on parle désormais de soin phygital. Une accélération qui restera à jamais liée à la crise du covid puisque 27 % des consultations ont été effectuées à distance pendant le premier confinement. La téléconsultation, la télé-expertise, le télé-soin et l'ensemble des dispositifs sécurisés déployés ont facilité et même maintenu, l'accès aux soins.

Résultat, 2 ans après 7 médecins généralistes sur 10 exercent désormais en groupe, parfois à distance et la télé-médecine facilite leur coordination. Une évolution permettant le partage de documents, les échanges et la gestion des disponibilités sur des outils sécurisés. L'e-santé fluidifie donc les parcours de soins comme le souligne l'étude publiée le 26 octobre 2022 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Le référencement devient une chance

L'e-santé s'impose pour accélérer le référencement des professionnels de santé à l'échelle d'un territoire. En proposant une messagerie sécurisée aux praticiens, l'e-santé guide instantanément les patients vers la médecine de ville ou un pôle d'expertise hospitalier. Le développement de ces rapprochements entre les libéraux et les hospitaliers sera l'un des grands enjeux de 2023. Préalable indispensable pour désengorger les services d'urgences, qui enregistrent plus de vingt millions de passages annuels, plusieurs dispositifs ont vu le jour, tels que la PDSA (Permanence des Soins Ambulatoires) pour la médecine de ville ou les CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de

Santé) ou bien encore les Service d'Accès aux Soins (SAS). Une orientation qui ne vise qu'un seul objectif : détourner le flux de patients des urgences vers les pôles de praticiens organisés localement.

Essor de la télé-expertise

La mise en relation des praticiens d'un territoire simplifie l'accès aux soins et limite les risques de ruptures de parcours de soins. En répertoriant les pôles d'expertise d'un territoire et en les valorisant auprès des professionnels de santé, l'e-santé permet donc d'orienter les patients en direct ou d'obtenir un diagnostic dans le cadre d'une télé-expertise. Désormais accessible aux infirmiers, en plus des médecins, son usage a déjà été multiplié par 4 entre 2020 et 2022. Son accélération très attendue sera sans doute encouragée puisque 42 % des Français ont renoncé à un rendez-vous avec un spécialiste, et 75 % estiment qu'il subsiste une inégalité dans l'accès aux soins.

Émergence de l'Apisation

Aujourd'hui confiné au monde de la tech, ce terme d'apisation correspondant aux différentes applications développées pour communiquer et échanger des données via des protocoles sécurisés, devrait tomber dans notre langage courant. Aujourd'hui, les acteurs de la santé font confiance aux solutions numériques à condition qu'elles soient conformes au RGPD et labellisées HDS ou ISO 27001. Ils attendent cependant des outils ergonomiques et une interface unique pour accéder à tous les services liés aux soins en quelques clics, ainsi qu'une navigation fluide entre les environnements. La medtech promet de se saisir du sujet et l'ensemble des acteurs du marché sont invités à jouer l'ouverture, pour que tout le monde y gagne : les professionnels de santé comme les patients.

Business models revisités

La téléconsultation prise en charge à 100 % pendant la crise sanitaire a fait naître des envies et éclore un marché. La fin de cette dérogation décrétée fin septembre est exclusivement liée au durcissement de la délivrance des arrêts de travail par téléconsultation dont le nombre a littéralement explosé. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 marque aussi un coup de frein aux téléconsultations à domicile et dans le champ de la prévention, domaine dans lequel l'e-santé est pourtant promise à un bel avenir. Ce marché estimé aujourd'hui à près de 22 milliards d'euros en France fait émerger de nouveaux acteurs et les agences de communication en santé semblent bien décidées à s'en emparer, créant de nouveaux outils pour accélérer l'essor de ces solutions prometteuses. Le moment semble venu de repenser leurs business models. D'après le dernier baromètre In Extenso Essec les investissements en e-santé auraient fléchi de 40 % entre les troisièmes trimestres 2021 et 2022. Il y a fort à parier que les fusions ou acquisitions seront probablement au programme de nombreuses entreprises de l'e-santé en 2023.

Laurence Mauduit

Image par [Mohamed Hassan](#) [1] de [Pixabay](#) [2]

[Tous les focus](#) [3]

URL source: <http://www.guidepharmasante.fr/actualites/les-5-promesses-de-le-sante-en-2023>

Liens

- [1] https://pixabay.com/fr/users/mohamed_hassan-5229782/?utm_source=link-attribution&utm_medium=referral&utm_campaign=image&utm_content=3212067
- [2] https://pixabay.com/fr/?utm_source=link-attribution&utm_medium=referral&utm_campaign=image&utm_content=3212067
- [3] <http://www.guidepharmasante.fr/actualites/focus>